



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING
SERVICE AFFAIRES JURIDIQUES
ET PATRIMOINE
DFCPAJI_2024_0144

Défense devant le Tribunal Administratif
suite au recours en excès de pouvoir de
Monsieur Reagan THAMBA LUBOTA

Application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°5 du 13 septembre 2020 portant application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'arrêté de délégation de fonctions et de signature de Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER, Premier Adjoint, n°2023-76 du 23 novembre 2023,

Considérant que le 4 avril 2024, Monsieur Reagan THAMBA LUBOTA a intenté devant le Tribunal Administratif de Lille un recours pour excès de pouvoir contre l'avis des sommes à payer émis le 4 août 2023 et relatif au nettoyage de l'espace public rue de Roncq – instance 2403512-3.

Il convient de défendre à l'action intentée contre la Ville.

DECIDONS

- de défendre à l'action intentée par Monsieur THAMBA LUBOTA contre la Ville devant le Tribunal Administratif de Lille ;
- la Ville représentera ses propres intérêts au sein de cette instance.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de son affichage, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou via l'application « Télécours citoyens ». Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire dans les mêmes conditions de délai.

Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du CGCT, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion obligatoire du Conseil Municipal.

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le **29 MAI 2024**

Envoyée en Préfecture le **29 MAI 2024**
Publiée sur le site internet de la Ville le **29 MAI 2024**

Par délégation du Maire
Jean-Marie VUYLSTEKER
Premier Adjoint



BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJI_D2024_144 avec 0 pièce(s) jointe(s)
Date de décision : 29/05/2024
Objet : Décision d'ester en justice

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Institutions et vie politique - Decision d ester en justice

Date de télétransmission : 29/05/2024 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DFCPAJI_D2024_0144 - D_cision d_ester en justice - Ctx Raegan THAMBA LUBOTA.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20240529-DAJI_D2024_144-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 29/05/2024